

CONSULTATION DU PATIENT



Lucile, Louis et Nicolas sont tombés malades



Ils en parlent à leur médecin qui prescrit des analyses

ANALYSES



Les analyses sont envoyées au CNR* qui centralise les prélèvements et étudie la bactérie



Chaque semaine, le CNR* envoie ses données à Santé publique France

*Centre national de référence

INVESTIGATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE



Si Santé publique France détecte un nombre de cas supérieur à la normale



Santé publique France contacte les malades ou leur famille et les soumet à un questionnaire (aliments consommés, date et lieux d'achats, menu des derniers jours...)

ALERTE ET MESURES DE CONTRÔLE



Mise en évidence d'un aliment commun consommé



Santé publique France déclenche l'alerte



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE



Poursuite des investigations (traçabilité des aliments, enquête chez le producteur)



Mesures de contrôle (retrait et rappels des produits, mesures correctives chez le producteur...)